



Ville de MARCK

**SEANCE**

**3 AVRIL 2023**

**OBJET :**

**CCAS**

**APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2022  
DU CCAS DE MARCK  
(Centre Communal  
d'Action Sociale de  
Marck)**

**CCAS-2023-04-03**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 23 mars 2023.

**Étaient présents :**

Madame NOËL Corinne – Présidente du CCAS,  
Mesdames MILLIEN Sophie, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, CARBONNIER Thérèse, DESORT Annie, RINGOT Marie-Andrée, RIVELON Odile,  
Messieurs DUMONT Jean-Pierre, JOLY Jean.

**Étaient excusés :**

MAGNIER Renée (Pouvoir MILLIEN Sophie)  
BRANLY Sandrine  
BOUCHEL William  
LANGLET Christelle (Pouvoir LOUCHEZ Laurence)  
HAINAUT Audrey (Pouvoir NOËL Corinne)  
LEBECQUE Jean-Marc  
MAHIEU Micheline.

OR OR OR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget du Centre Communal d'Action Sociale de Marck,

Vu la délibération n° CCAS 2023-04-02 portant approbation du compte de gestion 2022 du CCAS de Marck,

Vu la note de synthèse portant sur le compte administratif 2022 du CCAS de Marck, annexée à la présente délibération,

Considérant que le compte administratif 2022 retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Centre Communal d'Action Sociale de Marck et, est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Madame la Présidente ne prenant pas part au vote,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Marck comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
062-216205484-20230403-CCAS-2023-04-03-D  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Publié le : 25.04.2023  
Notifié le : 25.04.2023



	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	9 884,67	332 446,72	342 331,39
Recettes 2022	11 016,75	339 359,81	350 376,56
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>1 132,08</b>	<b>6 913,09</b>	<b>8 045,17</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (001 et 002)	13 182,69	5 467,13	18 649,82
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>14 314,77</b>	<b>12 380,22</b>	<b>26 694,99</b>
Restes à réaliser en dépenses	1 552,00		1 552,00
Restes à réaliser en recettes	0,00		0,00
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>12 762,77</b>	<b>12 380,22</b>	<b>25 142,99</b>

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
La Présidente du C.C.A.S,



Accusé de réception en préfecture  
062-216205484-20230403-CCAS-2023-04-03-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Publié le : 25.04.2023

Notifié le : 25.04.2023

